

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON



3770443

Dénomination :	AHA AUDIT
n° de gestion :	2010B01628
n° d'identification :	Numéro de SIREN en cours d'attribution
n° de dépôt :	A2010/007309
Date du dépôt :	29/03/2010
Pièce :	décision des associés

AHA AUDIT

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 5 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 139 RUE VENDOME ALLEE B

69006 LYON (RHONE)

NOMINATION DU PREMIER PRESIDENT

ET DU PREMIER DIRECTEUR GENERAL

L'an deux mille dix,
et le huit février,
les soussignés :

- Monsieur Cédric ALLOUARD,
- Mademoiselle Pascale HUBERT,

agissant en qualité de seuls associés de la société, se sont réunis à l'issue de la signature des statuts pour désigner d'un commun accord le premier Président de la société ainsi que le premier Directeur général, conformément aux dispositions des articles 19 et 20 des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu et arrêté ce qui suit :

I - NOMINATION DU PRESIDENT

Les soussignés nomment en qualité de Président de la société :

- Monsieur Cédric ALLOUARD,

né le 9 juin 1971 à ROUSSILLON (Drôme), de nationalité Française,

demeurant à PERREUX (Loire), Les Vavres,

pour une durée indéterminée.

Monsieur Cédric ALLOUARD déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées et affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.



Pouvoirs du Président

Sous réserve des pouvoirs que le code de commerce attribue expressément à la collectivité des actionnaires, sous réserves des pouvoirs attribués par les statuts au président, et dans la limite de l'objet social, le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société. Envers les tiers, il est le représentant légal de la société.

Il peut en outre déléguer des pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limités.

Le Président est dès à présent autorisé à demander l'inscription de la société sur la liste des Commissaires aux comptes.

Rémunération du Président

En rémunération de ses fonctions, le Président aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des associés.

Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

II - NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL

Les soussignés nomment en qualité de Directeur général de la société :

- Mademoiselle Pascale HUBERT,

née le 29 janvier 1960 à ROANNE (Loire), de nationalité Française,

demeurant à SAINT VINCENT DE BOISSET (Loire), chemin des Ormes,

pour une durée indéterminée.

Mademoiselle Pascale HUBERT déclare accepter les fonctions de Directeur général qui viennent de lui être confiées et affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Pouvoirs du Directeur général

Sous réserve des pouvoirs que le code de commerce attribue expressément à la collectivité des actionnaires, sous réserves des pouvoirs attribués expressément par les statuts au Président, et dans la limite de l'objet social, le Directeur général est investi des mêmes pouvoirs que ceux du Président, il dispose à ce titre des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société. Envers les tiers, il est également le représentant légal de la société.

Il peut en outre déléguer des pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limités.



Rémunération du Directeur général

En rémunération de ses fonctions, le Directeur général aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des associés.

Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Copie certifiée conforme le 8 février 2010,

Le Président,

Monsieur Cédric ALLOUARD

